



Résolution relative au Tabac

*Approuvée par le Conseil et l'Assemblée de la WFC à la 7^{ème} Assemblée Biennale de ses Membres
Orlando, Floride, USA, les 29 & 30 avril 2003*

ATTENDU que des preuves scientifiques irréfutables ont établi que la consommation de produits à base de tabac et l'exposition à la fumée du tabac étaient responsables d'un grand nombre de décès, de maladies et d'incapacités ;

ATTENDU que l'on constate actuellement à l'échelle mondiale une escalade dans la consommation de tabac sous toutes ses formes, tant chez les enfants que chez les adolescents, les femmes, les populations autochtones et d'autres groupes à haut risque ;

ATTENDU que les cigarettes sont conçues pour créer et maintenir un état de dépendance, qu'un grand nombre des composants qu'elles contiennent sont pharmacologiquement actifs, toxiques, mutagènes et cancérigènes et que la dépendance au tabac est une pathologie qui fait l'objet d'une classification distincte au sein des principales classifications internationales des maladies ;

ATTENDU que la profession chiropratique encourage des modes de vie sains et libérés de toute toxicomanie ;

ATTENDU enfin que cette progression de l'épidémie de tabagisme constitue un problème d'ampleur mondiale qui exige la plus large coopération possible et une réponse au niveau international, et que la *World Federation of Chiropractic* souhaite apporter son soutien au leadership de l'OMS dans ce domaine.

IL A DONC ÉTÉ DÉCIDÉ que :

1. La WFC encourage tous les chiropracteurs à faire prendre conscience à leurs patients des risques qu'ils prennent pour leur santé en utilisant directement les produits du tabac ou en s'exposant passivement, et à prodiguer aux patients qui en manifestent le désir des conseils pour arrêter d'utiliser ces produits.
2. La WFC encourage tous les chiropracteurs à proscrire dans leurs cabinets la consommation de cigarettes ou d'autres produits du tabac, et à donner le bon exemple en s'abstenant eux-mêmes d'en faire usage.
3. La WFC interdit la consommation de cigarettes ou d'autres produits du tabac, que ce soit lors des réunions de la WFC ou au Secrétariat de la WFC.